



Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section d'Ille-et-Vilaine

DECLARATION LIMINAIRE FODGFIP35 AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 3 JUILLET 2015

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, chacun d'entre nous évolue dans une sphère professionnelle en perpétuelle mutation.

Dans un tel contexte, la DGFIP cherche à minimiser l'impact prévisible de la réforme territoriale de l'Etat sur les services. Elle se prépare pourtant à en utiliser l'opportunité pour réduire encore le maillage territorial du réseau et donc l'accès aux services publics.

Pour F.O., pendant deux siècles, la République, une et indivisible, a pu concilier l'unité et l'action de l'État et l'exercice le plus libre possible de la démocratie locale, grâce à son administration fiscale. En détruisant cette dernière, c'est l'unicité de la République et l'égalité de droit qui sont en jeu.

Le Syndicat n'a jamais été opposé par principe au changement, car il y a des évolutions normales dans un monde qui bouge. Néanmoins, le changement n'est pas toujours synonyme de progrès. Une kyrielle de réformes, d'expérimentations, de réorganisations et de restructurations en tous genres, sans évaluation prospective, ni bilan véritable, ne saurait tenir lieu de politique.

Il n'est plus besoin de démontrer que cette réforme aiguë, largement à l'origine de la dégradation des conditions de travail, est destinée principalement à pallier les suppressions d'emplois et les économies.

Le gouvernement veut mettre en place au plus vite la retenue à la source, et privatiser ainsi la collecte de l'impôt.

Ce n'est pas la réforme fiscale que FO revendiquait, mais du bricolage technique. L'objectif n'est pas de faciliter la vie du citoyen mais de faire des économies budgétaires en supprimant des postes à Bercy.

En effet, beaucoup de contribuables sont déjà mensualisés et une déclaration annuelle sera toujours nécessaire pour établir le bon barème. Si l'employeur devient percepteur, il faudra davantage de contrôles. FO craint des pertes d'encaissement en cas de faillite de l'entreprise, alors que le taux de recouvrement dépasse aujourd'hui les 98%. FO s'inquiète aussi pour la confidentialité des données personnelles des salariés.

FO DGFIP est opposé à la retenue à la source qui n'est qu'une déclinaison pure et simple de la démarche stratégique. En effet, elle s'inscrit pleinement dans cette démarche que ce soit les maisons de service au Public, déjà lancées au niveau local ou sur le maillage territorial. De même la suppression du numéraire dans les postes, évoqué dans l'audience du Directeur Général avec les organisations syndicales le 26 juin, signera l'arrêt de mort de ces postes comptables et fragilisera les populations les plus défavorisées.

Les sujets à l'ordre du jour de ce CTL illustrent la frénésie de recherches d'économies :

- fermeture de la trésorerie de la Guerche et transfert à Vitré collectivités et au SIP de Vitré
- fermeture de la trésorerie de Louvigné du Désert et transfert à Fougères collectivités et au SIP de Fougères
- fusion des deux SIP de St Malo
- fusion des deux SIE de St Malo
- bilan de la suppression du standard à Magenta
- déménagement de la Brigade Régionale Foncière au CFP Magenta,

L'accueil physique comme téléphonique était la vitrine de notre administration, qui plaçait l'utilisateur au cœur de l'organisation et du fonctionnement de la DGFIP. Dans le cadre de la charte du contribuable dite charte Marianne, a été mis en place le programme PVFI, pour vous faciliter l'impôt, qui engage l'administration sur des performances évaluables de qualité de service au profit du contribuable, mais ça c'était avant !

Aujourd'hui on réduit les horaires d'ouverture au public et on supprime le standard téléphonique, du CFP de Magenta,

Dans ce CT, vous allez nous présenter aussi la déclinaison dans la DRFiP35 de l'apprentissage dans la Fonction Publique de l'Etat.

S'il est un sujet qui mériterait un débat suffisamment long pour que toutes les questions qu'il soulève soient traitées, que nos inquiétudes soient levées, c'est celui-ci. Mais sans faire de procès d'intention, ces inquiétudes peuvent-elles être levées ? Quel statut pour le maître d'apprentissage, quelle formation ? À quels métiers seront formés ces jeunes, et dans quelles conditions ? Ne s'agit-il pas d'introduire de manière rampante le contrat de droit privé dans la Fonction Publique ? Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une commande gouvernementale et que la DRFiP 35 doit accueillir un nombre déjà déterminé d'apprentis. La DGFIP a déjà bien des difficultés au sujet des « PACTES », qu'en sera-t-il de la mise en place de l'apprentissage, compte tenu de l'état des services.

Nous sommes dans la continuité de la politique d'austérité du gouvernement, L'apprentissage dans la fonction publique d'État est un point d'entrée supplémentaire pour casser le statut de la fonction publique d'État et baisser les salaires.

La DGFIP va accueillir 200 apprentis en 2015 dont 27 en situation de handicap et 301 en 2016, dont 43 en situation de handicap. La mise en oeuvre du plan de développement du contrat d'apprentissage sera coordonné par le préfet de Région qui est invité à constituer un comité de pilotage associant les représentants des différentes administrations de l'État. Le Directeur Général lors de sa venue à Rennes nous avait pourtant affirmé que la DGFIP ne passerait pas sous la tutelle des préfets, mais on constate un interventionnisme croissant de ses services.

Pouvez-vous nous dire si des réunions sur l'apprentissage sont déjà programmées à la demande du Préfet de Région ?

Nous reviendrons plus précisément sur ce sujet dans l'ordre du jour.

Notre syndicat revendique:

- ✓ le retrait du Pacte de Responsabilité et l'abandon de la loi Macron,
- ✓ l'abandon de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)°
- ✓
- ✓ l'abandon de la démarche stratégique et l'arrêt des réorganisations et des restructurations,
- ✓ le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives,
- ✓ Une vraie réforme de la fiscalité pour un impôt progressif, plus juste,
- ✓ l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice pour rattrapage depuis 2010.

